

Consultation sur les perspectives budgétaires 2020 de la Ville de Montréal



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables



Samuel Pagé-Plouffe

8 mai 2019 - Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal

Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.



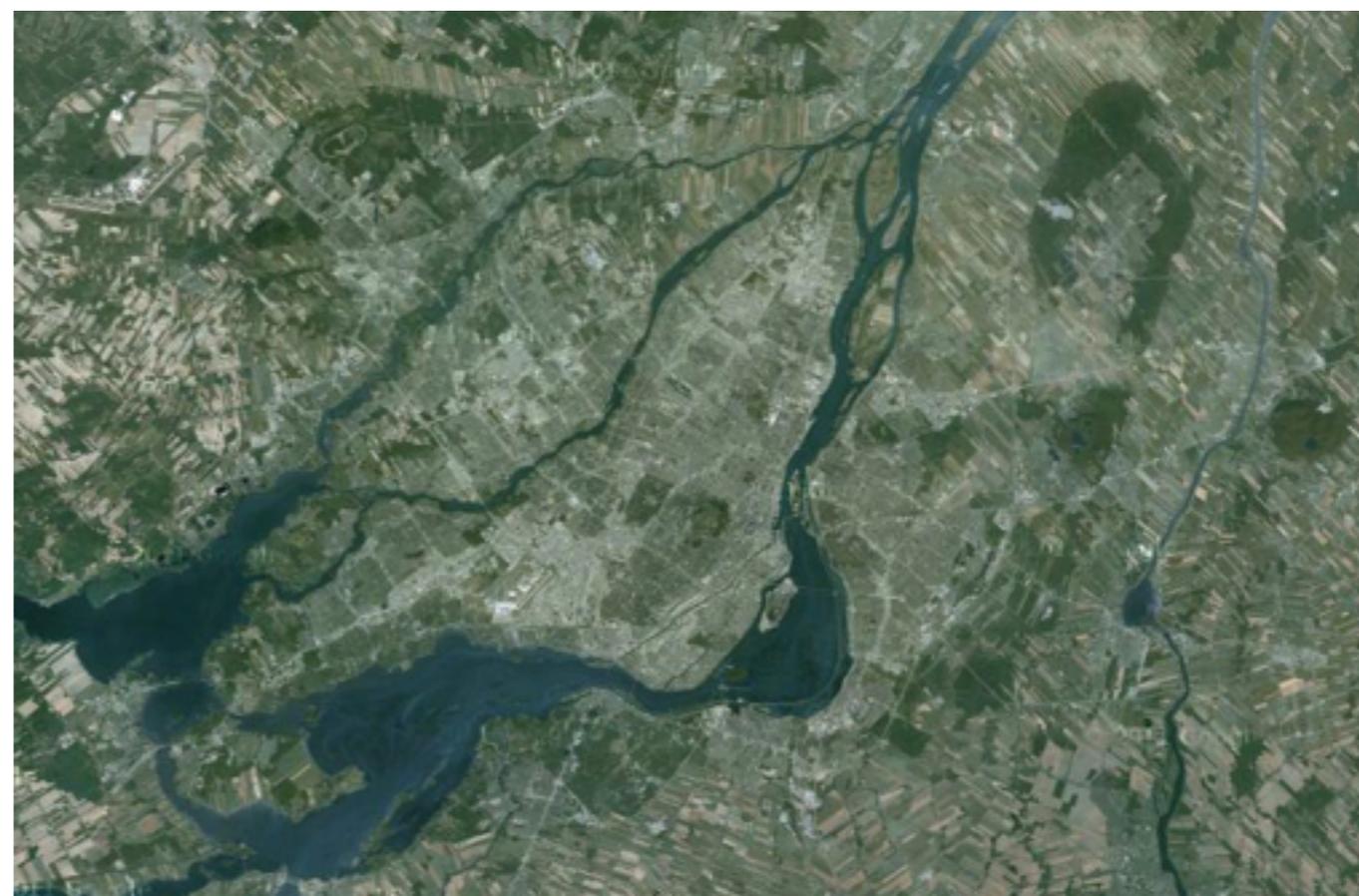
VIVRE EN VILLE

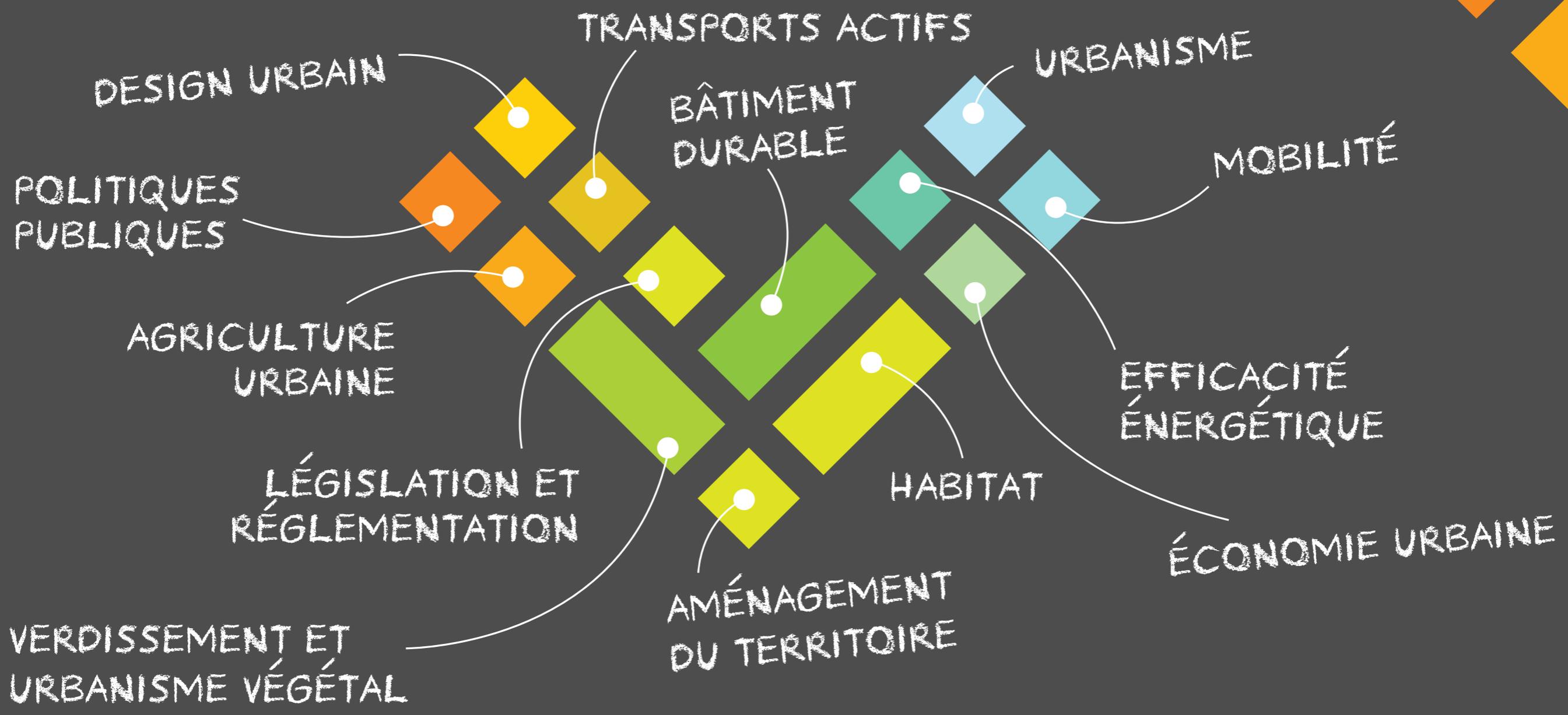
la voie des collectivités viables





Mieux construire nos bâtiments, nos rues, nos quartiers, nos agglomérations







Recommandations budgétaires

Recommandation 1.1

Maintenir et renforcer les budgets consacrés à la mobilité durable, notamment au développement du réseau cyclable et au réseau de transport collectif de surface.

Recommandation 1.2

Considérer la mise en place de mesures d'écofiscalité favorisant la mobilité durable, idéalement à l'échelle métropolitaine.

Recommandation à adresser au gouvernement 1.G.a

Exiger des paliers supérieurs de gouvernement un financement du transport collectif suffisant et pérenne et rappeler au gouvernement du Québec son engagement de plus que doubler ses investissements en transport collectif.

Recommandation à adresser au gouvernement 1.G.b

Appeler l'État à mettre fin au deux poids deux mesures qui prévaut actuellement dans le financement des réseaux de transport, notamment à l'occasion du chantier national sur le financement des réseaux de transport.

Recommandation à adresser au gouvernement 1.G.c

Obtenir de l'État un soutien financier renforcé au maintien et au déploiement du réseau de métro, colonne vertébrale de la mobilité montréalaise.

RÉPARTITION DES CHARGES DES RÉSEAUX DE TRANSPORT



GOUVERNEMENT

IMMOBILISATIONS
100 %
EXPLOITATION
100 %



RÉSEAU ROUTIER
SUPÉRIEUR

IMMOBILISATIONS
50-100 %
EXPLOITATION
0 %



TRANSPORT
EN COMMUN



MUNICIPALITÉS

IMMOBILISATIONS
0 %
EXPLOITATION
0 %

IMMOBILISATIONS
0-50 %
EXPLOITATION
100 %

Source : Vivre en Ville, *Deux poids deux mesures*, 2013

Recommandation 2.1

Maintenir et renforcer les programmes de soutien au logement abordable et favoriser son implantation dans les secteurs les mieux équipés en transport collectif et en services de proximité.

Recommandation 2.2

Acquérir des terrains et des bâtiments pour faciliter la création d'une diversité d'offre en logement, notamment par l'exercice du droit de préemption.

Recommandation 2.3

En matière d'inclusion, trouver une formule équilibrée qui permette de poursuivre l'augmentation de l'offre de logement sur le territoire de Montréal, tout en assurant l'inclusion de logement abordable et social dans cette nouvelle offre.

Recommandation 2.4

Intégrer et faire intégrer des critères de localisation (accessibilité au transport collectif, proximité des centralités à renforcer) dans les programmes de soutien au logement social et abordable.

Recommandation à adresser au gouvernement 2.G

Inciter les paliers supérieurs de gouvernement à mettre en place des politiques ambitieuses en matière de logement social, abordable et familial.

Recommandation 3.1

Poursuivre et renforcer les investissements dans des mesures publiques de verdissement et soutenir les initiatives privées en la matière.

Recommandation 3.2

Adopter une stratégie hivernale pour intégrer l'hiver aux approches, critères et pratiques de conception, d'aménagement et d'entretien des espaces publics, notamment le réseau de rues.

Recommandation à adresser au gouvernement 3.G.a

Demander au gouvernement du Québec de mettre sur pied un Fonds en aménagement et urbanisme durables de 100 millions \$ par année pour soutenir la requalification urbaine et la revitalisation des cœurs villageois.

Recommandation à adresser au gouvernement 3.G.b

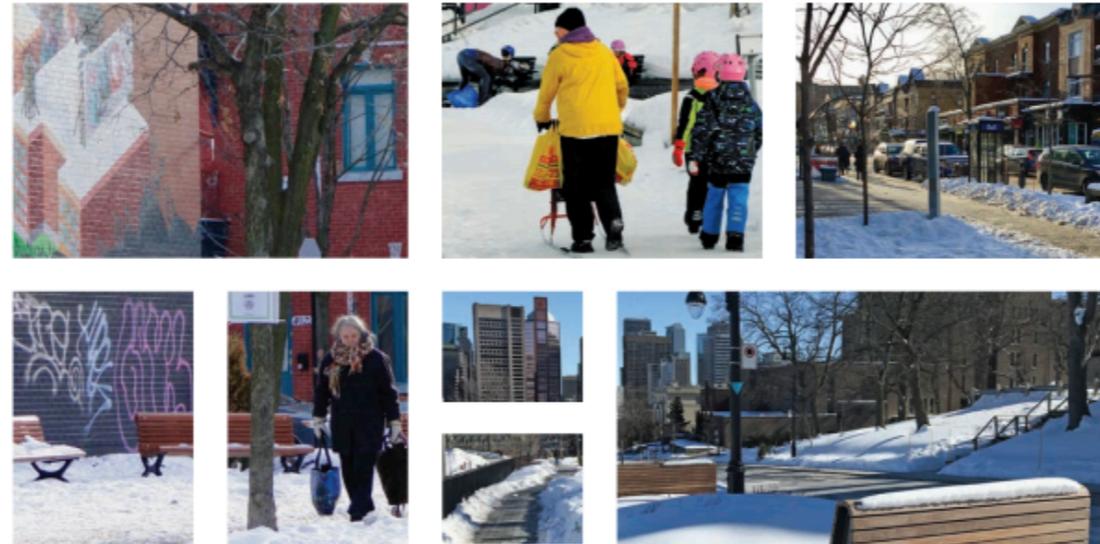
Poursuivre les représentations auprès du gouvernement en vue de l'élaboration d'une Politique nationale d'aménagement du territoire pour le Québec.



VILLE D'HIVER

Principes et stratégies d'aménagement hivernal
du réseau actif d'espaces publics montréalais

VERSION 1.0



Vers une Politique nationale d'aménagement du territoire



 Alliance
ARIANE

Les organisations membres du comité directeur :

 Association des aménagistes régionaux du Québec

 ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
AAPQ

ACTION PATRIMOINE

 FONDATION DAVID SUZUKI
Un monde. Une nature.

 HÉRITAGE MONTREAL

 ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

 Ordre des Urbanistes du Québec

 RNCREQ
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement

 UPA
POUVOIR NOURRI
POUVOIR GRANDIR
L'Union des producteurs agricoles

 VIVRE EN VILLE

Recommandation 4.1

Poursuivre le soutien aux artères commerciales et à leurs regroupements.

Recommandation 4.2

Maintenir, voire augmenter, les budgets consacrés au réaménagement de l'espace public sur les artères commerciales pour les embellir et en améliorer la convivialité.

Recommandation 4.3

Mettre en œuvre le Plan d'action en commerce et réfléchir en continu aux mesures budgétaires et fiscales supplémentaires à apporter en s'inspirant des recommandations du comité consultatif.

Recommandation 4.4

Continuer le travail sur la réduction du fardeau fiscal du commerce de proximité sur rue.

Recommandation à adresser au gouvernement 4.G

Obtenir de l'État l'ouverture d'un chantier sur la fiscalité commerciale en vue de limiter les effets négatifs sur le commerce de proximité et de mieux intégrer les coûts collectifs aux activités de commerce en ligne.

Recommandation 5.1

Généraliser la taxe sur les stationnements à l'ensemble du territoire de Montréal, et idéalement de la Communauté métropolitaine.

Recommandation 5.2

Saisir toutes les occasions de mettre œuvre des mesures de fiscalité verte (charge de développement aux promoteurs, taxe à l'imperméabilisation des sols, allègements fiscaux pour la préservation ou l'agrandissement de milieux naturels) et approfondir les connaissances pour le déploiement d'une réforme fiscale verte.

Recommandation 5.3

Continuer de faire preuve de leadership pour l'adoption de mesure d'écofiscalité à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal, en particulier en transport (taxe sur l'immatriculation, tarification de la congestion, etc.), notamment en s'inspirant des expériences étrangères (p.ex. la probable mise en place d'un péage à New York).

Recommandation à adresser au gouvernement 5.G.a

Jouer un rôle proactif dans le chantier sur le financement de réseaux de transport du gouvernement du Québec en faisant la promotion de mesures d'écofiscalité (en particulier la tarification de la congestion) assurant l'équité territoriale.

Recommandation à adresser au gouvernement 5.G.b

Demander au gouvernement du Québec d'ouvrir un chantier qui se poursuivra au-delà de la nouvelle entente fiscale avec les municipalités pour adapter la fiscalité municipale au 21^e siècle.